CONSEIL MUNICIPAL
LES TROIS-MOUTIERS
Séance Publique du 21.05.2025 à 20 h 00

PROCÈS-VERBAL

Etaient présents : SONNEVILLE-COUPE B. GOURDEAU E. GARNIER H. CALVEZ L. FLEURY T. BARDET S. DUTOUR M.P. BELLAMY J.P. RICHARD A.

Absents excusés :
FONTAINE G. a donné pouvoir à DUTOUR M.P. ; RAMEIX S. a donné pouvoir à SONNEVILLE-COUPE B. ; VALLET S. a donné pouvoir à CALVEZ L. ; MICHOT T. ; LABBE PELTIER S. ; LIDDELL C. ;

Mme Gourdeau E. est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-Verbal de la réunion du 09.04.2025

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n° 1 – Cantine scolaire – Prix du repas à la rentrée 2025/2026
Rapporteur : Monsieur le Maire
Fixe le prix du repas à compter de la rentrée 2025/2026 comme suit :
- Repas enfant : 3.50 € - Repas adulte : 6.90 € - Repas allergène : 10 €

Affaire n° 2 – Avis concernant l'installation classée à Bellevigne les Châteaux
Rapporteur : Monsieur le Maire

Après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral relatif à la création d'une unité de méthanisation agricole et de régularisation administrative d'un plan d'épandage des digestats liquides issus de l'unité de méthanisation située 17 rue du docteur Weiss – Chacé 49400 Bellevigne les Châteaux, donne un avis favorable à ce dossier.

Affaire n° 3 – Travaux bâtiments
Rapporteur : Monsieur le Maire
Prend connaissance de l'état d'avancement des travaux de :
- La maison du meunier : Carrelage retiré. La livraison des menuiseries prend du retard
- Du logement 4 Rue du lavoir, future maison médicale : les entreprises sont retenues. Les travaux relatifs à l'informatique sont pris en charge par le médecin.
- Ombrières de parking : Délimitation des installations réalisée sur les 2 terrains, les travaux sont prévus pour la fin de l'année. La dépose des candélabres sur le parking de la salle cantonale et l'éclairage sous les ombrières sont à la charge de la commune.
- Moulin : Rendez-vous pris avec l'entreprise Croix pour régler les disfonctionnements
- Ancienne trésorerie : le choix du remplacement de la chaudière est retenu
- De la vacance de l'atelier 22bis Avenue Aristide Gigot et fixe le loyer à 600 €/mois pour un futur occupant

Affaire n° 4 – Travaux voirie
Rapporteur : J.Paul Bellamy
Fixe le programme voirie pour l'année 2025, sollicite le Département pour bénéficier d'une subvention dans le cadre de l'Activ'3 et demande au maire de lancer l'appel d'offres.

Rapporteur : Monsieur le Maire
Le conseil municipal prend connaissance de la proposition de sécurisation de la circulation aux abords de l'école et approuve. Sens unique rue de la Gidelle sens RD 347 vers l'école avec Stop au niveau du carrefour de la cité primevère. Stop en descendant de la Gidelle vers 347 au niveau du parking de l'école. Zone 20 (voie partagée) pour la priorité aux piétons.

Affaire n° 5 – Informations diverses
Rapporteur : Monsieur le Maire

- Groupe AXA assurances propose de démarcher les habitants pour proposer une mutuelle. Le conseil autorise une prospection sans engagement de la commune.
- Eolienne : suite à l'audience du 6/05/25, une décision sera rendue le 28 mai prochain
- Le conseil prend connaissance de diverses informations

S. Bardet informe :
- les travaux relatifs à la téléphonie sont en cours de réglages
- le changement de photocopieurs (mairie/école) est en cours également
- une proposition d'une association de gym de Loudun propose des cessions sur Les Trois-Moutiers
- une proposition de cours d'autodéfense

E. Gourdeau informe :
- 2 arbres sont à abattre dans le jardin de l'ancienne trésorerie. 1 devis est retenu
- Journée verte : réfléchir à une date
- Illumination de Noël : idem années précédentes
- Noël des enfants de l'école : le spectacle et la remise des cadeaux s'effectueront le samedi 20/12 après-midi au foyer Gigot.
- le prévisionnel des effectifs du centre de loisirs
- le 14 juillet : Repas organisé par l'ACCA et musique T. Fleury

L. Calvez rappelle qu'il devient urgent d'abattre 2 peupliers au niveau de l'étang

Séance levée à 22 h 35

Le Maire

MAIRIE DES TROIS-MOUTIERS 86120

Le Secrétaire